
L'an deux mil vingt, le quatre juin, à 19 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de David MICHEL, Maire.

Présents : MM David MICHEL, Claude MICHEL, Guy DEQUIN, Josette LECOINTE, Sophie VATIGNEZ, Alain DEBEAUVAIS, Stéphane DUMONTIER, Mauricette JUBERT, Cédric LECOINTE, Fabrice MARCHANT, Patricia PEZET, Pierre-Albert PINGUET, Maïté ROUILLET, Chantal ZERROUKI

Absent : Jean TRUJILLO

Secrétaire de séance : Claude MICHEL

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire explique que le compte administratif 2019 a déjà été approuvé en début d'année par l'ancien Conseil municipal, toutefois suite à une erreur de saisie informatique le document transmis en Préfecture présentait une incohérence au niveau des restes à réaliser. Il explique qu'il est donc nécessaire de revoter le compte administratif pour le retransmettre en Préfecture. Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil municipal approuve le compte administratif 2019 ainsi que les restes à réaliser et l'affectation du résultat.

BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le budget primitif pour l'année 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Fonctionnement : 994 767.32 €

Investissement : 957 025.71 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de l'année 2020.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire expose que les conditions du Code général des collectivités territoriales permettent au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, les compétences suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal l'attribution de subventions ;
- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

POSE D'ABRIS DE BUS

M. le Maire explique qu'un projet de pose de 4 abris de bus (Centre bourg, Pierremont, Vergenet et quartier de l'Abbaye) était déjà à l'étude avec le précédent Conseil municipal, des subventions avaient été demandées mais aucune accordée. Il propose donc de concrétiser ce projet en faisant l'acquisition d'abris de bus en kit à monter et demande si des Conseillers seraient disponibles pour aider à les monter.

Plusieurs Conseillers sont volontaires pour cette tâche et l'ensemble du Conseil municipal est d'accord, après en avoir délibéré, pour l'acquisition de 4 abris de bus et charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour l'achat.

M. DUMONTIER informe qu'à l'arrêt de car de Bois des Puits il y a toujours un problème pour le stationnement des véhicules des parents.

Aux Anthieux, problème lors du croisement du car avec d'autres véhicules. Une restriction de circulation pourrait être envisagée mais s'agissant d'une route départementale il faudrait se rapprocher de la DDR.

BONS D'ACHAT DIVERS

M. le Maire rappelle que les années précédentes la Commune offrait divers bons d'achat aux administrés, il propose donc de les reconduire d'après les mêmes modalités, soit :

- Arbre de Noël des enfants : un bon d'achat de 25 € pour tous les enfants de Criquiers de 0 à 10 ans ainsi que ceux scolarisés à l'école de Criquiers ;
- Noël des anciens : un bon d'achat de 25 € pour tous les habitants de la Commune dès 70 ans ;
- Prime de rentrée scolaire : un bon d'achat de 50 € pour tous les enfants habitants à Criquiers et scolarisés à l'école de Criquiers ;
- Carte cadeau naissance : un bon d'achat de 50 € par enfant né dans l'année et dont les parents habitent à Criquiers.

SUBVENTIONS COMMUNALES POUR LES ASSOCIATIONS

M. le Maire expose qu'en raison de la crise sanitaire actuelle du COVID-19 le fonctionnement des associations communales est au ralenti. Il propose donc de verser la somme habituelle de 300 € aux associations, et pour le Football club et le Comité des Fêtes d'effectuer un deuxième versement s'ils en font la demande et selon leurs besoins. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser les subventions suivantes aux associations :

- Football club : 300 €
- Comité des Fêtes : 300 €
- Club des Cheveux Blancs : 300 €
- Les Petits Criquiérais : 300 €
- Les Anciens Combattants et souvenir français : 300 €
- Association sport et loisir : 300 €

Sur présentation d'un projet avec un budget prévisionnel qui sera suivi d'un bilan financier, la Commune pourra allouer une subvention supplémentaire

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES PAR LES ASSOCIATIONS

Le Maire rappelle que la Salle des fêtes est souvent occupée par les associations communales pour diverses manifestations. Sachant que lors des lotos les bénéficiaires sont généralement assez élevés, il propose dans ces cas-là de facturer la location de la Salle des Fêtes ainsi que les charges d'électricité. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de facturer la location de la Salle des Fêtes ainsi que la consommation électrique et les dégâts éventuels (aux tarifs habituels au moment de la location) à toutes les associations lors de l'organisation d'un loto.

ENCAISSEMENT CHEQUES

Le Maire informe le Conseil municipal que la Commune a reçu divers chèques de remboursement :

- CM-CIC leasing Solutions – chèque n°9003629 de 1 046.40 € - remboursement d'une facture réglée en double par erreur en 2018
- EDF – chèque n°8497829 de 81.29 € - remboursement trop versé
- EDF – chèque n°8501045 de 154.86 € - remboursement trop versé

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'encaissement de ces 3 chèques.

FACTURE AFT NEUF ET RENOVATION

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la facture de l'entreprise AFT Neuf et Rénovation, qui a réalisé la fourniture et la pose de la nouvelle porte à l'école primaire, pour un montant total de 3 908.13 € HT. Il rappelle qu'un devis de l'entreprise CIP pour ces travaux avait déjà été accepté par l'ancien Conseil municipal le 7 mars 2019, pour un montant de 3 780.00 € HT. L'entreprise CIP n'ayant pas pu effectuer les travaux dans les temps, c'est l'entreprise AFT Neuf et Rénovation qui a été choisie. Le Conseil municipal, après un avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents le règlement de cette facture.

DELEGUES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIGE CONTEVILLE :

- 2 Délégués : M. David MICHEL et M. Claude MICHEL
- Suppléant : M. Stéphane DUMONTIER

SYNDICAT D'EAU DE BLARGIES :

- 2 Délégués : M. David MICHEL et M. Claude MICHEL

SDE 76 :

- 2 Délégués : M. David MICHEL et M. Claude MICHEL

EFFACEMENT DES RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC RUE PRINCIPALE

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'un projet est à l'étude pour l'effacement des réseaux et l'éclairage public rue Principale (de la place jusqu'au carrefour de Bois des Puits), il propose de demander le chiffrage pour terminer l'ensemble de la rue Principale vers Pierremont.

ENTREES DES MAISONS

Comme cela avait déjà été évoqué avec l'ancien Conseil municipal, Monsieur le Maire propose que la Commune prenne en charge les travaux d'enrobé des entrées des nouvelles constructions qui paient la taxe d'aménagement relativement chère et profiter également de chantiers de voirie dans la Commune pour réaménager les entrées des maisons qui reçoivent l'eau de la route et autres entrées qui de toute façon ne peuvent pas être équipées de trottoirs afin d'améliorer l'accessibilité et l'embellissement de la Commune petit à petit.

RESERVE INCENDIE BOUT LA HAUT

L'ancien Conseil municipal avait délibéré le 30 janvier 2020 pour accepter le projet de création d'une réserve incendie rue du Bout la Haut de 60 m³. Toutefois, suite au rapport des services du SDIS 76 celui-ci préconise une réserve de 45m³, le Conseil municipal accepte à l'unanimité ce projet de réserve incendie de 45 m3 rue du Bout la Haut.

INFORMATIONS DIVERSES

- Reprise de l'école le lundi 8 juin, par petits groupes d'élèves en alternance afin de respecter les consignes du protocole sanitaire.
- Les travaux de création du chemin pédestre aux Anthieux par l'entreprise PRC doivent commencer le 15 juin.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance : 22 H 30

Maire, David MICHEL	Les Adjoints, Claude MICHEL	Guy DEQUIN	Josette LECOINTE	Sophie VATIGNEZ
Les Conseillers, Alain DEBEAUVAIS	Stéphane DUMONTIER	Mauricette JUBERT	Cédric LECOINTE	Fabrice MARCHANT
Patricia PEZET	Pierre-Albert PINGUET	Maïté ROUILLET	Chantal ZERROUKI	